

La gestion publique de l'eau fait un flop à Marseille

Par Louise Fessard

Article publié le vendredi 8 juillet 2011

Marseille, dont les délégations en cours avec la Seram (Suez) et la société des eaux de Marseille (Veolia), arrivent à échéance en 2012 et 2013, ne confiera pas la gestion de son eau à une régie publique. La communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) a voté ce 8 juillet le maintien des délégations de service publique (DSP) pour la gestion de l'eau et de l'assainissement, avec un unique lot pour la première, l'autre étant séparée en trois lots géographiques (est, centre et ouest).



Les élus communistes le 8 juillet au conseil communautaire de MPM © LF

Les élus Europe-Ecologie, MoDem et communistes ont voté contre, tandis que les élus PS suivaient la position du président PS de MPM, Eugène Caselli, qui a estimé que la communauté n'avait pas «*les moyens de passer en régie vu le niveau de l'endettement de MPM*».

Une décision à rebours du projet du PS favorable au «*retour en régie pour les collectivités qui le souhaitent*», et de celle des voisins Italiens, qui, le 13 juin, ont rejeté à 95% la privatisation de l'eau lors d'un referendum populaire. Mais la décision ne surprend pas dans une ville où la Société de eaux de Marseille (SEM), présidée par Loïc Fauchon, l'ancien directeur de cabinet de Gaston Defferre (PS), installé à ce poste en 1997 par l'actuel maire Jean-Claude Guadin (UMP), règne depuis soixante ans, sans mise en concurrence.

«*Par le choix que vous faites vous nous désarmez (face aux multinationales de l'eau, ndr), a mis en garde Philippe Sanmarco, ex-socialiste et fondateur de Convention citoyenne, qui a voté contre la DSP. Et êtes-vous bien sûr que l'offre est concurrentielle en la matière ? Selon la manière dont vous allez rédiger le cahier des charges, vous allez vous jeter du haut d'un toboggan dont nous connaissons l'issue.*» Et de rappeler le précédent de la desserte maritime Marseille-Corse pour laquelle «*aucune entreprise n'avait déposé de proposition en dehors de la SNCM (dont l'actionnaire majoritaire est Veolia Transport, ndr)*».

Le débat a butté sur la question de la reprise, en cas de retour en régie, des quelque 1400 salariés de la SEM et la SERAM, «*un personnel de statut privé aux avantages sociaux acquis importants*», selon l'audit commandé aux cabinets Cabannes/Finances Consult par MPM. «*Il y a un très fort sentiment d'attachement des salariés à leurs sociétés sans compter les avantages sociaux liés au comité d'entreprise*», a ainsi insisté à plusieurs reprises Martine Vassal (UMP), qui préside la commission de MPM chargée du dossier.

Décryptage de l'élue EE-LV, Sylvie Nespoulous : «*C'est la crainte des syndicats qui motive la décision d'Eugène Caselli.*»

Philippe Sanmarco ne dit pas autre chose, qui estime qu'Eugène Caselli se fait «*bousculer par des stratégies patronales instrumentalisant des stratégies syndicales, elles-mêmes très opaques*». «*Nous serions sans pouvoir face à un syndicat omnipuissant, mais il va faire quoi ce syndicat ? Couper l'eau à tous les Marseillais ?*», s'est indigné en conseil Olivier Agullo, élu EE-LV.

Jamais nommé, le syndicat Force Ouvrière, ultramajoritaire chez les personnels des deux délégataires, freine en effet des quatre fers. «*Le 5 juillet, lors du vote comité technique paritaire (CTP) de MPM sur le mode de gestion de l'eau, les deux élus SDU ont voté contre la DSP et les six représentants FO se sont abstenus*, raconte Roger Aymard, ancien responsable du syndicat SDU 13-



FSU. *C'est la première fois, depuis que je suis dans une instance paritaire, que je vois un syndicat ne pas voter contre une DSP.*»

«*Ce n'est pas évident que nous soyons repris en cas de régie et au niveau des avantages, ce n'est pas la même chose*, argumente un délégué FO de la Seram venu assister aux débats du 8 juillet. *En indormatique, on a des camarades marseillais qui sont retournés en régie et ont perdu 30% de leur salaire. Et même au niveau des moyens, du matériel, on est mieux doté dans le privé.*»

Mais l'argument joue aussi en cas de DSP, puisque les délégataires actuels peuvent théoriquement perdre le marché, comme le rappelle, sur **Marsactu**, Bernard

Mounier, un membre de la coordination Eau bien commun Paca. *«Normalement tout ça est mis en concurrence et les mêmes questions se posent, si ça tourne mal pour la SEM. A moins que l'on sache déjà ?»*, ironise-t-il.

Des usagers et citoyens marseillais, il aura en revanche été peu question. *«Personne n'en parle jamais (de la gestion de l'eau et de l'assainissement par Veolia et Suez, ndlr), donc ça veut probablement dire que ça marche»*, a tranché Eugène Caselli.

Retrouvez notre dossier «Paca, plongée en eaux troubles», réalisé avec le mensuel régional satirique Le Ravi

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Directrice général : Marie-Hélène Smiéjan

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.